

# MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

# AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

#### **NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS:**

$\checkmark$	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

#### Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

### CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À VOTRE SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS) Je soussigné(e),		
Nom : TRARBACH	Prénom : MICHE	L
Adresse: 3 CHEMIN DU CONROY		
CP 70000 Ville : LE MAGN	ORAY	
		wanadoo.fr
D000070		
Concernant mon plan de traitement :   Imp		tale □ Orthodontie Dento-faciale
concernant mon plan de tratement .	orantologic El Frotileses El Maladie Farodon	tare a distribution the better indicate
(LE DENTISTE)		
Danisa laa		
Donne le mandat a mon docteur		
Nom :	Prénom :	
Nom :		
Nom : Adresse :		
Nom :		
Nom :		
Nom :	N° natio	nal : □□□□□□□□□□
Nom:	N° natio	nal : □□□□□□□□□□
Nom:	N° natio  N° natio  ma situation médicale et mon pla  Téléradio (radio de profil) Radio per-opératoire	nal:
Nom:	N° natio  à ma situation médicale et mon pla  • Téléradio (radio de profil)	nal :
Nom :	N° natio  N° natio  ma situation médicale et mon pla  Téléradio (radio de profil) Radio per-opératoire	nal:
Nom:	N° natio  ma situation médicale et mon pla  Téléradio (radio de profil) Radio per-opératoire Radio post-opératoire	nal:

### **PRÉCISIONS IMPORTANTES**

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio ( radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement conformément au code de la santé publique.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

#### **QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?**

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné:  → d'une radio panoramique pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques  → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

Devis 9051

Identification du patient Nom et prénom : TRARBACH Michel Date de naissance : 05/101/947

N. de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34

identification du chirurgien-dentiste traitant Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO Identifiant du praticien : N°RPPS : 10101733466 - N°ADELI : 704800341

Information Alternative thérapeutique - en cas de reste à charge éventuel, une information sur les alternatives thérapeutiques 100% Santé ou, à défaut, à entente directe modérée est donnée par le preticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet, dans un devis distinct.

eniotagiidO ,£3 (	Obligatoire (***)	eyiofagildO 00,01		00,08 00,871	ζ 9	Couronne provisoire résine Intay-core	HBLD724		6
èsnodmen siaM eonsnussA s eniotaglidO	Assurance Maladie Obligatoire (***)	eniotagildO		00,09	ç	Couronne provisoire résine	HBLD724	91	6
remboursé Assurance Mala	Assurance Maladie		enusem						
	finstnoM	Base de rembornvent de resursvente Bases de	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur	ab atimil	xusin <b>átsM</b> (**) sésilítu	Nature de l'acte	Cotation CCAM,NGAP NH ette HN	No dent ou	
						èrèbon	s charge i	en reste	Belo
0,805	00,48	120,00	290,00	00,062	7	Couronne métallique	HBLD038		
112,0	00,£8	00'06	00,871	00,871	Z	Inlay-core	нвгрово	91	6
0,53	00,7	10,01	00,08	00,09	ç	Couronne provisoire résine	HBLD490	91	6
356,0	00,48	120,00	00,044	440,00	3	Couronne Zircone monolithique	нвгрзео	31	8
112,0	00,69	00'06	00,871	00,871	7	Inlay-core	нвгрово	15	8
0,53	00,7	10,00	00.09	00.09	ç	Couronne provisoire résine	HBLD490	91	8
Ag non fination honoraires de de de de l'acte nemboursement d'acte nembo		Cotation GAD/MCAP NH acte HN	N° dent ou localisation	ob ° meyi tne					
0, 0, 0,	enuodmen laM eonsnuezA eniotsgildO E3 S11 63E 63E 511	beruodmen beluodmen beluodmen beligh sonsruezeA belighed controlled controlle	be in odmen de he in	1	tonorairea to montant on the form of the f	Honoraires di pina de pase de la	Martinal Mannan Martinal Mannan Martinal Mannan Martinal Mannan M	CCAM MGAP  COutronne provisoire de l'acte  HBLD490  Couronne provisoire de l'acte  HBLD490  Couronne provisoire desine  Couronne provisoire desine  HBLD490  Couronne provisoire desine  Couronne provisoire desine  HBLD490  Couronne provisoire desine  Couronne	No dent ou cositios (CCAM NGAP)  15 HBLD490 Couronne provisoire résine 16 HBLD490 Couronne provisoire résine 16 HBLD490 Couronne provisoire résine 17 HBLD490 Couronne provisoire résine 18 HBLD490 Couronne provisoire résine 19 A60.00 10 00 1

Signature du chirurgien-dentiste

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

Identification du chirurgien-dentiste traitant Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO Identifiant du praticien : N°RPPS : 10101733466 - N°ADELI : 704800341

Identification du patient Nom et prénom : TRARBACH Michel Date de naissance : 05/10/1947 N° de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34

**Devis 9051** Page 4/4

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN » (Hors nomenclature).

Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe

Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être : au sein de l'Union européenne (UE),

- hors de l'Union européenne.

En cas de sous-traitance de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le chirurgien-dentiste en précise le lieu.

Une déclaration de conformité du dispositif médical, garantissant la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés, vous sera remise par votre chirurgien-dentiste en fin de traitement.

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO

Identifiant du praticien : N°RPPS : 10101733466 - N°ADELI : 704800341

identification du patient

Nom et prénom : TRARBACH Michel Date de naissance : 05/10/1947

N° de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34

Information Alternative thérapeutique - en cas de reste à charge éventuel, une information sur les alternatives thérapeutiques 100% Santé ou, à défaut, à entente directe modérée est donnée par le praticien. Sur demande du patient, elle peut donner lieu à une nouvelle proposition de plan de traitement complet, dans un devis distinct.

Actes	sans res	ste à charg	e							
N° de traitem ent	IN Gentou	Cotation CCAM.NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure	Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie Obligatoire	Réalisé par votre praticien
8	15	HBLD490	Couronne provisoire résine	5	60,00	60,00	10,00	7,00	53,00	oui
8	15	HBLD090	Inlay-core	2	175,00	175,00	90,00	63,00	112,00	oui
8	15	HBLD350	Couronne Zircone monolithique	3	440,00	440,00	120,00	84,00	356,00	oui
9	16	HBLD490	Couronne provisoire résine	5	60,00	60,00	10.00	7,00	53,00	oui
9	16	HBLD090	Inlay-core	2	175,00	175,00	90,00	63,00	112,00	oui
9	16	HBLD038	Couronne métallique	2	290,00	290,00	120,00	84,00	206,00	oui

	Actes	tes en reste à charge modéré									
	i traitem i	N° dent ou localisation	Cotation CCAM.NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Maténaux utilisés (**)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure	Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (***)	rempourse	Réalisé par votre praticien
}	9	16	HBLD724	Couronne provisoire résine	5	60,00	60,00	10.00	7,00	53,00	oui
	9	16	HBLD745	Inlay-core	2	175,00	175,00	90.00	63,00	112,00	OUI
	9	16	HBLD073	Couronne Zircone monolithique	3	440,00	440.00	120,00	84.00	356,00	oui

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux) Signature du chirurgien-dentiste

Notice explicative

1209 sive

### DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous as seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Référence dossier (à renseigner per l'organisme complémentaire) :	métal, couronnes dentaires céramo-métallique
N° de contrat ou d'adhérier t	Description du traitement proposé : Dépose ancienne prothèse, soins endondontiques, prothèse amovible base
Nom de l'organisme complémentaire :	
connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :	Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire). 13/04/2024
A nemplir par l'assuré si celul-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme contraire pour	Date du devis : 14/10/2023
N° de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34	Raison sociale et adresse Dr Paul-Armand ANDRIANASOLO 60, Grande Rue 70000 VAIVRE ET MONTOILLE
Date de naissance : 05/10/1947	Identifiant du praticien : N'RPPS : 10101733466 - N'ADELI : 704800341
Nom et prénom : TRARBACH Michel	Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO
Identification du patient	Identification du chirurglen-dentiste traitant

Lieu de fabrication du dispositif médical : au sein de l'Union Européenne (France), avec une parite de la réalisation du fabricant sous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

ir les assurés bénéficiaires de la olémentaire santé solidaire (CSS)		noiterutation de facturation	snona	od 6 simuos	CSS	Þ		Panier CSS	
selon le contrat du patient		praires libres	Duoy		endil	3			
sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable selon le contrat du patient		res limites de facturation	soumis à honotaires limites de facturation soumis à honotaires limites de facturation					**** 1 <del>o</del> in <b>s</b> 9	
		HOURIDIANI AD CAMUM CAL							
nse en charge complémentaire	d	eenistinat enoi	ibno	)	Libeliés	səp	၀၁		
2017 Dents artificielles NF EN ISO 22112	9	ISO 20795:1:2013	g	Rallique NF	mique céramomé SO 6872 2015		b	semon te	
Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016	3	22674 2016 Alliage non précieux ISO	z		t 2016 de précieux NF El	7267		xushėtsM **	

	ture	epcla	moN s	:HoH=	NH:	
:	sivəb	np ə/	vitabil	dxə (	epueb	Ģ

\*\*\* Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation des actes

Identification du chirurgien-dentiste traitant
Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO
Identifiant du praticien : N°RPPS : 10101733466 - N°ADELI : 704800341

Identification du patient Nom et prénom : TRARBACH Michel Date de naissance : 05/10/1947

N° de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34

N° de traitem ent	N° dent ou localisation	Cotation CCAM,NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)		Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure	Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie Obligatoire
1	14	HBGD011	Ablation couronne et tenon		3	Aucun	85,00		0	85,00
2	15	HBGD011	Ablation couronne et tenon		3	Aucun	85,00		0	85,00
3		LBMP002	Montage directeur ou moulage d'étude				150,00		0	150,00
4	16	HBFD014	Amputation/séparation de racine d'une dent		<u> </u>		65,00		0	65,00
5	14	HBGD233	Désoburation endo				50,00		0	50,00
6	15	HBGD001	Désoburation endo		I		50,00		0	50,00
7	14	HBLD090	Inlay-core	2	1	175,00	175,00		63,00	112,00
8	15	HBLD745	Inlay-core	2	2	175,00			63,00	112,00
9	16	HBLD245	Inlay-core	2	3	Aucun	175,00		63,00	112,00
10	21	HBLD090	Inlay-core	2	11	175,00			63,00	112,00
11	44	HBLD090	Inlay-core	2	1	175,00			63,00	112,00
7	14	HBLD490	Couronne provisoire résine	5	1	60,00			7,00	
8	15	HBLD724	Couronne provisoire résine	5	2	60,00			7,00	53,00
9	16	HBLD486	Couronne provisoire résine	5	3	Aucun	60,00		7,00	53,00
10	21	HBLD490	Couronne provisoire résine	5	1	60,00	<del></del>		7,00	53,00
11	44	HBLD490	Couronne provisoire résine	5	1_	60,00	<del></del>		7,00	53,00
12	11 12 13 17 22 23 24 25 26	HBLD435	prothèse adjointe définitive métal 9 dents	256	2	1 400,00	1 400,00	258,00	180,60	1 219,40
7	14	HBLD634	Couronne définitive céramo-métallique	4	1_	500,00	500,00	120,00	84,00	416,00
8	15	HBLD491	Couronne définitive céramo-métallique	4	2	550.00	550,00	120,00	84,00	466,00
9	16	HBLD734	Couronne définitive céramo-métallique	4	3	Aucun	550,00	120,00	84,00	466,00
10	21	HBLD634	Couronne définitive céramo-métallique	4	1	500,00	500,00	120,00	84,00	416,00
13	34 35 36 37 45 46 47	HBLD075	prothèse adjointe définitive métal 7 dents	256	2	1 315,00	1 315,00	236,50	165,55	1 149,45
11	44	HBLD634	Couronne définitive céramo-métallique	4	1	500,00	500,00	120,00	84,00	416,00
14	11 12 13 17 22 23 24 25 26	HBLD148	Prothèse adjointe transitoire 9 dents	5 6	1	450,00	450,00	129,00	90,30	359,70
15	34 35 36 37 45 46 47	HBLD123	Prothèse adjointe transitoire 7 dents	5 6	1	450,00	450,00	107,50	75,25	374,75
		<del></del>		TOTAL € (de	e actoe	envisacés)	7 875,00	1 831.00	1 281.70	6 593,30

**Devis 9051** Page 1/4

Céramo-céramique NF EN ISO

9693 2016

#### DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Identification du chirurgien-dentiste traitant	Identification du patient
Docteur Paul-Armand ANDRIANASOLO	Nom et prénom : TRARBACH Michel
Identifiant du praticien : N°RPPS : 10101733466 - N°ADELI : 704800341	Date de naissance : 05/10/1947
Raison sociale et adresse Dr Paul-Armand ANDRIANASOLO 60. Grande Rue 70000 VAIVRE ET MONTOILLE	N° de sécurité sociale du patient : 1 47 10 88 244 008 34
Date du devis 14/10/2023	A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour
Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire) : 13/04/2024	connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :
Ce devis contient 4 pages indissociables	Nom de l'organisme complémentaire :
Description du traitement proposé : Dépose ancienne prothèse, soins endondontiques, prothèse amovible base	N° de contrat ou d'adhérent :
métal, couronnes dentaires céramo-métallique	Référence dossier (à renseigner par l'organisme complémentaire) :

Alliage précieux NF EN ISO

Lieu de fabrication du dispositif médical : au sein de l'Union Européenne (France), avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée : hors Union Européenne A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

22674 2016

\*\* Matériaux

### Légende explicative du devis :

**HN=Hors Nomenclature** 

\*\*\* Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation des actes

et normes		amique céramomo SO 6872 2015	étallique NF	5	Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017		
	Codes	Libellés		Condi	tions tarifaires	Р	rise en charge complémentaire		
Panier ****	1	100% Santé	soumis à h	onora	ires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable			
	2	Modéré	soumis à honoraires limites de facturation			selon le contrat du patient			
	3	Libre	1	hone	oraires libres		selon le contrat du patient		
Panier CSS	4	css	soumis à h	onora	res limites de facturation		ur les assurés bénéficiaires de la plémentaire santé solidaire (CSS)		

22674 2016

Alliage non précieux ISO

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

### **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008006**

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

#### **M TRARBACH MICHEL**

#### **3 CHEM DU CONROY**

#### **70000 LE MAGNORAY**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023 DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO**<u>Code Tiers National</u>: **704800341 70000 VAIVRE ET MONTOILLE** 

Cette prise en charge est établie en **euros** 

Cette prise en charge est établie en <b>euros</b>								
Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge	
Inlay core RAC 0 1	175.00	14		90.00	54.00	121.00	0.00	
Inlay core RAC modéré 1	175.00	15		90.00	54.00	108.00	13.00	
Inlay Core tarif libre 1	175.00	16		90.00	54.00	108.00	13.00	
Inlay core RAC 0 1	175.00	21		90.00	54.00	121.00	0.00	
Inlay core RAC 0 1	175.00	44		90.00	54.00	121.00	0.00	
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	14		10.00	6.00	54.00	0.00	
Cour. transit. RAC modéré 1	60.00	15		10.00	6.00	29.00	25.00	
Cour transitoire t. libre 1	60.00	16		10.00	6.00	29.00	25.00	
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	21		10.00	6.00	54.00	0.00	
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	44		10.00	6.00	54.00	0.00	
Proth. amov. RAC modéré 1	1400.00	11		258.00	154.80	748.20	497.00	
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	14		120.00	72.00	428.00	0.00	
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	16		120.00	72.00	348.00	80.00	
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	21		120.00	72.00	428.00	0.00	
Proth. amov. RAC modéré 1	1315.00	34		236.50	141.90	29.80	1143.30	
Part./Prot.Dentaire TM 1	1315.00	34		236.50	141.90	64.80	1108.30	
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	44		120.00	72.00	428.00	0.00	
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	11		129.00	77.40	372.60	0.00	
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	34		107.50	64.50	385.50	0.00	
TOTAUX	7340.00				1098.60	4079.90	2161.50	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

**MMC** 6 rue Paul MOREL **BP 80283 70006 VESOUL CEDEX** 

**FEUILLET PRATICIEN (\*)** 

#### ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008006

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

**DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO CONTACT:** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com **60 GRANDE RUE** 

**70000 VAIVRE ET MONTOILLE** 

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

Bénéficiaire: TRARBACH MICHEL Né(e) le: 05/10/1947 N° S.S.: **1471088244008 34** N° Dossier : **P003678** 

09/11/2023 Date du devis : Code Tiers National: 704800341

Cette prise en charge est établie en <b>euros</b>									
Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge		
Inlay core RAC 0 1	175.00	14		90.00	54.00	121.00	0.00		
Inlay core RAC modéré 1	175.00	15		90.00	54.00	108.00	13.00		
Inlay Core tarif libre 1	175.00	16		90.00	54.00	108.00	13.00		
Inlay core RAC 0 1	175.00	21		90.00	54.00	121.00	0.00		
Inlay core RAC 0 1	175.00	44		90.00	54.00	121.00	0.00		
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	14		10.00	6.00	54.00	0.00		
Cour. transit. RAC modéré 1	60.00	15		10.00	6.00	29.00	25.00		
Cour transitoire t. libre 1	60.00	16		10.00	6.00	29.00	25.00		
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	21		10.00	6.00	54.00	0.00		
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	44		10.00	6.00	54.00	0.00		
Proth. amov. RAC modéré 1	1400.00	11		258.00	154.80	748.20	497.00		
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	14		120.00	72.00	428.00	0.00		
Proth fixe céram t.libre 1	500.00	16		120.00	72.00	348.00	80.00		
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	21		120.00	72.00	428.00	0.00		
Proth. amov. RAC modéré 1	1315.00	34		236.50	141.90	29.80	1143.30		
Part./Prot.Dentaire TM 1	1315.00	34		236.50	141.90	64.80	1108.30		
Prothèse fixe RAC 0 1	500.00	44		120.00	72.00	428.00	0.00		
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	11		129.00	77.40	372.60	0.00		
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	34		107.50	64.50	385.50	0.00		
TOTAUX	7340.00				1098.60	4079.90	2161.50		

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait uniquement par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

### **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008007**

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

#### **M TRARBACH MICHEL**

#### **3 CHEM DU CONROY**

#### **70000 LE MAGNORAY**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023** Code Tiers National : **704800341** 

DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO 70000 VAIVRE ET MONTOILLE

\*\*\*\*

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	15		10.00	6.00	54.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	15		90.00	54.00	121.00	0.00
Cour. zircone RAC 0 1	440.00	15		120.00	72.00	368.00	0.00
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	16		10.00	6.00	54.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	16		90.00	54.00	121.00	0.00
Prot fixe métal RAC0 1	290.00	16		120.00	72.00	218.00	0.00
TOTAUX	1200.00				264.00	936.00	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

MMC 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

### **FEUILLET PRATICIEN (\*)**

## ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008007

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

#### DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO

#### **60 GRANDE RUE**

#### **70000 VAIVRE ET MONTOILLE**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **TRARBACH MICHEL** <u>Né(e) le</u>: **05/10/1947** <u>N° Dossier</u>: **P003678** <u>N° S.S.</u>: **1471088244008 34** 

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023** <u>Code Tiers National</u>: **704800341** 

Cet accord préalable est établi en **euros** 

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	15		10.00	6.00	54.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	15		90.00	54.00	121.00	0.00
Cour. zircone RAC 0 1	440.00	15		120.00	72.00	368.00	0.00
Cour. transit. RAC 0 1	60.00	16		10.00	6.00	54.00	0.00
Inlay core RAC 0 1	175.00	16		90.00	54.00	121.00	0.00
Prot fixe métal RAC0 1	290.00	16		120.00	72.00	218.00	0.00
TOTAUX	1200.00				264.00	936.00	

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant

MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

#### **ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008008**

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

#### **M TRARBACH MICHEL**

#### **3 CHEM DU CONROY**

#### **70000 LE MAGNORAY**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023** Code Tiers National : **704800341** 

DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO 70000 VAIVRE ET MONTOILLE

\*\*\*\*

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Cour. transit. RAC modéré 1	60.00	16		10.00	6.00		54.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	60.00	16		10.00	6.00	4.00	50.00
Inlay core RAC modéré 1	175.00	16		90.00	54.00		121.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	175.00	16		90.00	54.00	36.00	85.00
Cour. zircone RAC modéré 1	440.00	16		120.00	72.00		368.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	440.00	16		120.00	72.00	48.00	320.00
TOTAUX	675.00				132.00	88.00	455.00

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait **uniquement** par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE

MMC 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

#### **FEUILLET PRATICIEN (\*)**

# ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008008

Valable du 09/11/2023 au 08/02/2024

#### DR PAUL-ARMAND ANDRIANASOLO

#### **60 GRANDE RUE**

#### **70000 VAIVRE ET MONTOILLE**

**CONTACT** 

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 9 novembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **TRARBACH MICHEL** <u>Né(e) le</u>: **05/10/1947** <u>N° Dossier</u>: **P003678** <u>N° S.S.</u>: **1471088244008 34** 

<u>Date du devis</u>: **09/11/2023** Code Tiers National : **704800341** 

Cet accord préalable est établi en **euros** 

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Cour. transit. RAC modéré 1	60.00	16		10.00	6.00		54.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	60.00	16		10.00	6.00	4.00	50.00
Inlay core RAC modéré 1	175.00	16		90.00	54.00		121.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	175.00	16		90.00	54.00	36.00	85.00
Cour. zircone RAC modéré 1	440.00	16		120.00	72.00		368.00
Part./Prot.Dentaire TM 1	440.00	16		120.00	72.00	48.00	320.00
TOTAUX	675.00				132.00	88.00	455.00

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(\*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant